

# La maladie du charbon (*Ustilago scitaminea*)

## Historique et description

La maladie du charbon est causée par le champignon *Ustilago scitaminea*. Elle entraîne une diminution du nombre de tiges de canne à sucre usinables et donc une perte de rendement et de richesse. Cela peut s'aggraver lors des repousses successives (effet cumulatif) allant jusqu'à la possibilité de la perte totale d'une parcelle. Au niveau mondial, il s'agit d'une des maladies les plus dévastatrices pour la canne à sucre. À l'île Maurice, il a pu être observé jusqu'à 50 % de pertes.

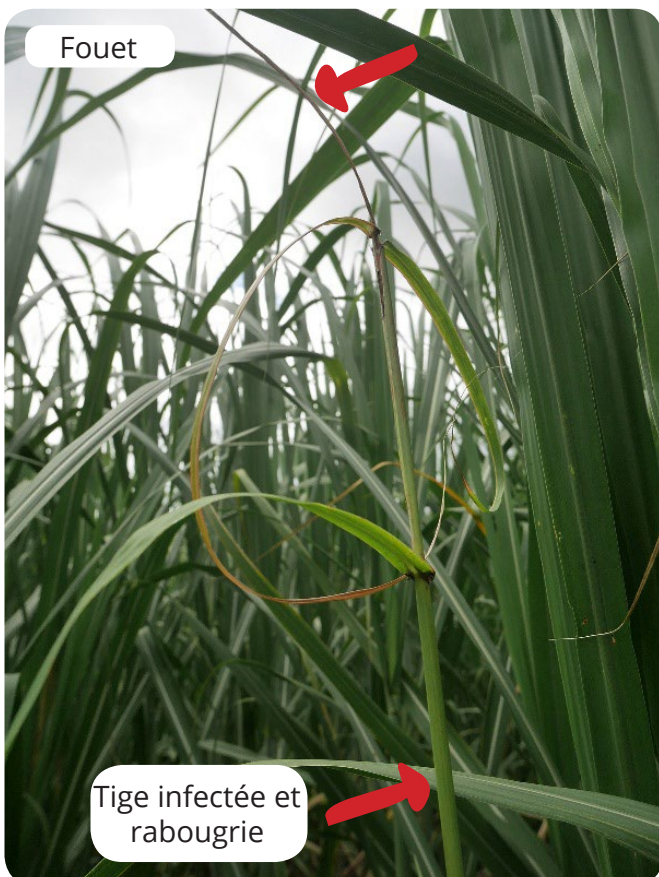
## Symptômes

Les symptômes de la maladie se visualisent par l'apparition d'un « fouet » au sommet des tiges de canne à sucre infestées. Il s'agit d'une excroissance faite d'un mélange de tissu végétal et du champignon lui-même. Elle sert à libérer des spores brun-noirs qui seront emportées par le vent. Les touffes qui sont infestées prennent un aspect herbacé (feuilles fines) et rabougri (tige fine).

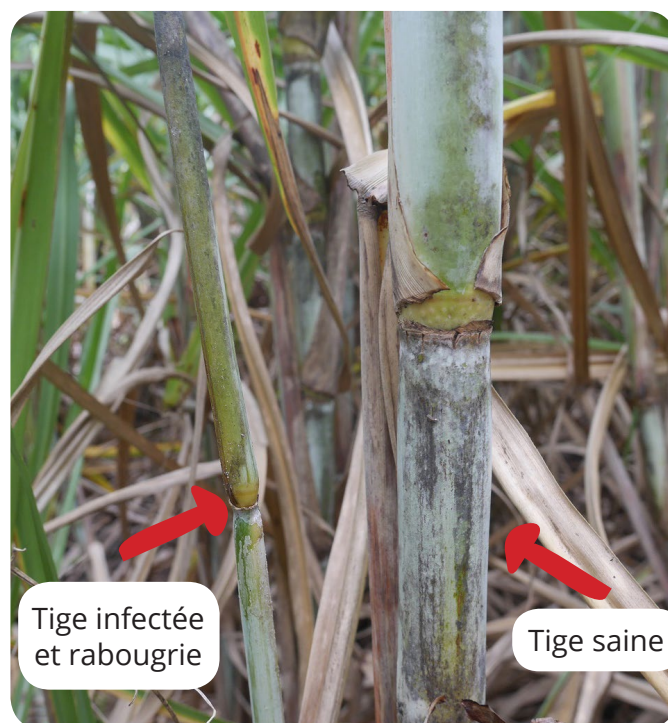
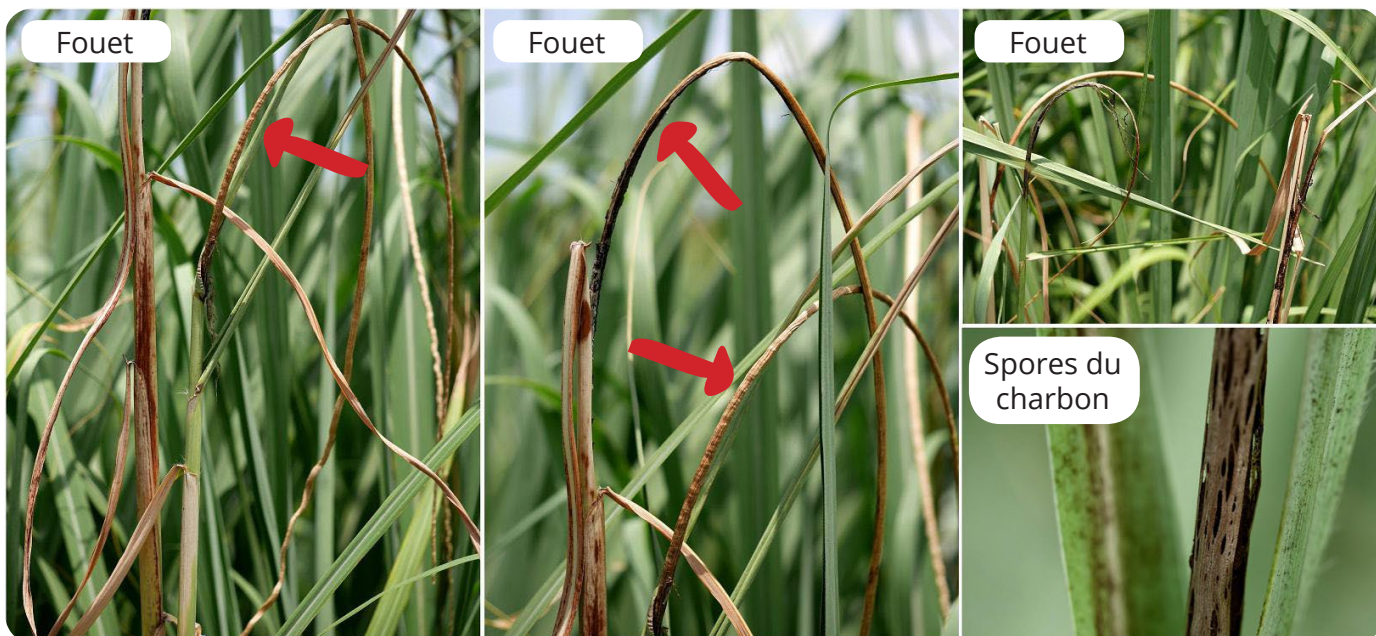
## Évaluation du risque

La multiplication des spores de champignons sur canne à sucre est favorable en milieu chaud particulièrement en été dans les zones sèches de l'île.

La propagation se fait par les boutures qui sont déjà infectées, par une pénétration des spores avant ou pendant la germination des jeunes bourgeons sensibles, ou bien par la dissémination des spores aux cannes adjacentes. Le développement est favorisé par une longue période sèche et ventée. L'irrigation, en favorisant la croissance des oëilletons de la canne, est un facteur de propagation de la contamination par les spores germées.







### Moyens de gestion

Pour empêcher la propagation du charbon, il est nécessaire de rester vigilant en cas de maladie et de retirer au plus tôt les plants contaminés de la parcelle, puis de les brûler dans un lieu confiné. Une vigilance doit être établie sur les parcelles du Bas de l'Ouest et du Sud-Ouest où l'irrigation est installée, car elle favorise la germination et la croissance du champignon. Ces zones, sèches et ventées, sont propices à la propagation de la maladie. De plus, lors des replantations, choisissez vos boutures saines issues de pépinières contrôlées. Lors de la coupe, pensez à désinfecter vos outils mécaniques ou manuels avec de l'alcool à 70 % ou de l'eau de javel, car ils peuvent aussi être un moyen de propagation de maladies.

Sur les boutures infestées, une thermothérapie peut être utilisée par un trempage dans de l'eau à 50 °C pendant 45 min pour une élimination à 100 % des spores.

Il existe des variétés tolérantes comme la R583 ou la R584. D'autres sont un peu plus sensibles comme la R585 qui est déconseillée sur le littoral Ouest irrigué. Le choix de la variété est à mettre en parallèle avec la situation climatique de sa parcelle. En cas de doute, contacter votre conseiller.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter : la DAAF, Service de l'alimentation 0262 33 36 70 ; la FDGDON-Réunion : 0262 45 20 00 ou 0692 28 86 02 ; la Chambre d'agriculture : 0262 96 20 50.